

MASTÉRISATION ET AUSTÉRITÉ

Une mauvaise pièce aux conséquences toujours plus tragiques

V. Peillon a vanté la loi de refondation et la mise en place des Ecoles supérieures de professorat et de l'Education comme une mesure de justice sociale pour accueillir, former, donner à l'Ecole, des personnels enseignants et d'éducation plus nombreux et bien formés. Qu'en est-il ?

Acte I : la surdité des ministres successifs : crise de recrutement

La mastérisation mise en place en 2010 a été maintenue. Les 5 ans d'études requis constituent un frein majeur au recrutement. Depuis la mise en place de la mastérisation, tous les postes aux concours ne sont pas pourvus : 17% en 2011, 14% en 2012, 16% en 2013 aux CAPES externes (1000 postes)!

Pour la session 2014, c'est déjà un hécatombe à la session exceptionnelle (admissibilité en 2013, admission en 2014) : 850 postes de PE non pourvus, au moins 1000 postes non pourvus dans le secondaire. 1000 postes ne sont pas pourvus non plus à la session 2014 des concours réservés. Combien en le seront pas à la session ordinaire 2014?

Acte II : la « galère » pour tous les candidats

Scène 1 : mise en place d'une session de concours exceptionnels autorisant pour la première fois le recrutement de 18 000 contractuels admissibles à 854 € bruts mensuels, soit 1,5 fois le RSA pour « rendre les concours plus attractifs ». Une année de galère où il fallait cumuler le travail devant élèves, la préparation du M2, les oraux du concours, le déficit chronique de son compte en banque, les frais universitaires, de sécurité sociale n'étant pas pris en charge par l'Etat.

Scène 2 : les concours réservés aux contractuels déjà découragés par les conditions de calcul de l'ancienneté, de formation et maintenant d'affectation.

Scène 3 : les concours « ordinaires » 2014 autorisés au M1...

Acte III : le mirage de la formation

Scène 1 : le ministre fait coup double en mettant en grand nombre de stagiaires à temps plein : les lauréats de la session exceptionnelle, les lauréats des concours 2014 «de droit commun» s'ils ont un an et demi d'expérience professionnelle, les lauréats en prolongation de stage, les concours réservés. Le volume individualisé de formation est décidé par une «commission académique ». La règle, c'est qu'il n'y a plus de

règles nationales. Le droit à une formation pour tous les stagiaires enseignants et d'éducation est un parcours individualisé qui «devra rester adaptable au service d'enseignement et les mesures nécessaires au remplacement ponctuel de ces stagiaires devront être organisées». En termes moins policés, s'il est possible de remplacer l'enseignant en formation, il y va, autrement, il n'y va pas. Ou si on pense qu'il n'en n'a pas besoin, il n'y va pas non plus ou encore il peut la suivre...sur internet.

Scène 2 : On pourrait penser que les lauréats de la session de «droit commun» à qui on a «vanté» un mi-temps devant élèves échappent à ces dispositions. Nenni ! Un professeur des écoles devra 4 à 5 demi-journées en cohérence avec les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes. Un agrégé (15 heures d'obligation réglementaires de services) aura un mi-temps de 7 à 9 heures, un certifié ou un PLP, un mi-temps de 8 à 10 heures (ORS de 18 heures). Et en plus ils devront préparer le M2 (le Master Professionnalisé d'Education et de Formation (MEEF) où la formation disciplinaire est la portion congrue), assimiler le « référentiel de compétences » qui « oublie » que l'école est faite pour instruire... tout en préparant leurs cours. Bonjour le parcours d'obstacles !

Des enseignants paupérisés

Le rideau tombe sur le traitement de début de carrière qui est de 112% du SMIC brut. Le salaire des stagiaires est baissé au prétexte de formation.

Conclusion provisoire

La mastérisation organise la crise du recrutement, la déqualification des enseignants, la baisse des salaires, la précarisation avec le recours croissant à des contractuels.

Les stagiaires 2014 vont débiter dans les pires conditions. Cela va de pair avec les 18 milliards d'économies exigées dans la fonction publique au nom du pacte de responsabilité.

Pour Force Ouvrière il faut se débarrasser de la mastérisation, comme de l'austérité. C'est un seul et même combat : celui de la défense de l'école de la République et de l'instruction, celui de la défense du statut de la Fonction Publique et des statuts nationaux des enseignants, celui de l'exigence de l'augmentation de la valeur du point d'indice (8% immédiats et 50 points pour tous au titre du rattrapage des salaires)